

ME 21 - BIOLOGIE SANTE PR 412 - M2 Imagerie Biomédicale (IM)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
1 UE de remise à niveau					
Mise à niveau en physique	S3	2	30	Session 1 : Assiduité. Les ECTS sont accordés si l'assiduité est supérieure ou égale à 80%. L'UE ne conduit pas à une note, et n'est donc pas prise en compte dans la moyenne du semestre - Session 2 : Examen oral.	-
Mise à niveau en médecine	S3	2	24	Session 1 : Assiduité. Les ECTS sont accordés si l'assiduité est supérieure ou égale à 80%. L'UE ne conduit pas à une note, et n'est donc pas prise en compte dans la moyenne du semestre - Session 2 : Examen oral.	-
Tronc commun					
Bases méthodologiques de l'imagerie médicale	S3	6	39	Examen écrit	6
Neuro-imagerie	S3	4	24	Examen écrit	4
Onco-imagerie	S3	4	24	Examen écrit	4
Agents diagnostiques	S3	4	24	Examen écrit	4
Quantification en imagerie médicale	S3	6	51	Examen écrit	6
Multimodalité et méthodologie avancée	S3	4	24	Examen écrit	4
TOTAUX ECTS S3	S3	30	216		
S4 - Semestre 4					
Méthodologie de la recherche scientifique	S4	3	33	Examen oral	3
Stage	S4	27	0	Durée de 6 mois Soutenance (stage 30% - mémoire 40% - oral : 30%) - Pas de seconde session mais soutenances possibles en juin ou septembre en session unique	27
TOTAUX ECTS S4	S4	30	33		